

DELIBERATION N° 14/78 : SECRETARIAT DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NANCY/CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION D'INDICES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. le Préfet a saisi la Commune de la proposition de l'Assemblée Générale extraordinaire du Conseil de Prud'Hommes de NANCY du 27 Octobre 1977 consistant en la création d'un emploi de sténo-dactylographe, l'assimilation des 2 Secrétaires adjoints au grade de rédacteur principal de Mairie et l'assimilation de la Secrétaire Générale au grade de Secrétaire de Mairie de 10 000 à 20 000 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne son accord à la création d'un emploi de sténo-dactylographe avec assimilation au grade de Commis au secrétariat du Conseil des Prud'Hommes de NANCY,
- donne son accord à l'assimilation des deux Secrétaires Adjoints au grade de rédacteur principal de Mairie et à l'assimilation de la Secrétaire générale du Conseil des Prud'Hommes au grade de Secrétaire de Mairie de ville de 10 000 à 20 000 habitants.
- accepte de supporter la charge supplémentaire annuelle proportionnelle conséquente desdites décisions.